



Demande d'inhumation dans une sépulture

Cimetière d'AUSSAC VADALLE

Je soussignée PF CENTRE FUNERAIRE CHARENTAIS

demeurant à 16710 ST YRIEIX SUR CHARENTE

Lien avec le défunt : Mandataire

ayant qualité pour pourvoir aux funérailles de :

Mme GUILLOU GISELE née DAUM

Née le Vendredi 24 Avril 1931 à PARIS 12

Décédée Lundi 13 Janvier 2025 à Domicile EHPAD Le Moulin Du Val Du Bruant 17250 ST PORCHAIRE à 04:00

Lien du demandeur avec la concession :

concessionnaire ayant droit

Autre :

Demande à faire inhumer le corps du défunt ci-dessus désigné dans la concession de , acquise le , désignée comme suit :

Adresse du cimetière : Cimetière d'AUSSAC VADALLE

Type de Sépulture : Pews - Sol

Concession n° :

Section : Division : Carré :

Ligne : Tombe :

(Si échéant) dernière personne inhumée : décédée en : GUILLOU Marcel 02/2007

Cette inhumation aura lieu dans cette concession le Jeudi 16 Janvier 2025 à 16:00

Je déclare avoir chargé les établissements CENTRE FUNERAIRE CHARENTAIS 17 Route de Saint Jean-d'Angély 16710 SAINT YRIEIX SUR CHARENTE, d'exécuter les travaux nécessaires à cette inhumation.

Les établissements CENTRE FUNERAIRE CHARENTAIS déposera la présente déclaration, dont j'assume la pleine et entière responsabilité, m'engageant à garantir la ville de AUSSAC VADALLE contre toute réclamation qui pourrait survenir à l'occasion de l'inhumation qui en fait l'objet.

Fait à SAINT YRIEIX SUR CHARENTE le Mardi 14 Janvier 2025

Signature «lu et approuvé»

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COPIE INTEGRALE D'ACTE DE DECES

DAUM

Gisèle

Acte n° **000004**
Ordre n° **000003**

Le treize janvier deux mille vingt-cinq à quatre heures est-----
décédée à Saint-Porchaire (Charente-Maritime) à l'EHPAD "le-----
Moulin du Val du Bruant" 06 rue Nationale, Gisèle DAUM,-----
domiciliée à Saint-Porchaire (Charente-Maritime) 6 rue Nationale,
née à Paris 12e Arrondissement (Seine), le 24 avril 1931,-----
retraitée, fille de André, Robert DAUM et de Raymonde DELORME,---
décédés, veuve de Marcel, Bernard, Charles GUILLOU. -----
Dressé le quatorze janvier deux mille vingt-cinq à onze heures et
cinquante-sept minutes, sur la déclaration de Alain GUILLOU, 71--
ans, retraité, domicilié à Saint-Yrieix-sur-Charente (Charente),-
qui, lecture faite et invité à lire l'acte, a signé avec Nous,---
Jean-Claude GRENON, Maire, Officier de l'Etat Civil de la commune
de SAINT-PORCHAIRE.-----

Certifiée la présente copie conforme aux indications portées au registre, par Nous, Jean-Claude GRENON, Maire, Officier de l'Etat Civil, soussigné commune de SAINT-PORCHAIRE, le quatorze janvier deux mille vingt-cinq.



CERTIFICAT DE DÉCÈS conforme à l'arrêté du 29 mai 2024

DÉPARTEMENT : Charente-Maritime (17)

VOLET ADMINISTRATIF à remplir par le professionnel de santé ayant constaté le décès

CERTIFICAT

Je soussigné(e), Dr YANN BRABANT (10100386233), professionnel de santé, certifie que le décès de la personne désignée ci-dessous, est réel et constant.

Date et heure (réelle ou estimée) de la mort : 13/01/2025 à 04h 00

À défaut (impossibilité à établir), date et heure du constat de décès : _____ à _____

INFORMATIONS D'ÉTAT CIVIL

COMMUNE DE DÉCÈS : ST PORCHAIRE

Code Postal : 17250

NOM d'usage : GUILLOU

NOM de naissance : DAUM

Prénoms : Gisèle

Date de naissance : 24/04/1931 Sexe : M F

Domicile : Ehpad Val de bruant, 6 rue nationale

17250 ST PORCHAIRE

RÉSERVÉ
À LA MAIRIE

N° d'acte

N° d'ordre du décès

ID22025N51350407

INFORMATIONS FUNÉRAIRES

Obstacle médico-légal :

oui non

Même en ce cas, renseigner au mieux l'ensemble du certificat de décès.

Obligation de mise en bière immédiate :

- Dans un cercueil hermétique : oui non

- Dans un cercueil simple : oui non

Obstacle aux soins de conservation :

oui non

Obstacle au don du corps à la science :

oui non

Recherche de la cause du décès demandée (ou demande en cours) par prélèvement, examen, autopsie médicale :

oui non

Si transport de corps nécessaire, délai de :

48h 72h

Présence identifiée, au moment du décès, d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile :

oui non

Si prothèse présente, enlèvement de prothèse déjà effectué par le médecin : oui non

SIGNATURE A ST PORCHAIRE, le 13/01/2025

Cachet obligatoire du professionnel de santé automatiquement renseigné par l'application CeriDoc

Dr YANN BRABANT (10100386233)

Cachet électronique visible

Ce cachet électronique visible (CEV) est un dispositif qui garantit l'origine et l'intégrité de l'ensemble des données du volet administratif du certificat de décès.

Pour vérifier la conformité des données inscrites sur le présent document, vous pouvez utiliser votre smartphone (Android ou iOS) et suivre la procédure suivante :

Télécharger gratuitement l'application « 2DDocReader »

Flasher le code : L'application vous répond que le CEV « 2D-DOC » est correct et valide.

Vérifier que les informations affichées en clair sur votre smartphone correspondent bien à celles qui figurent sur le document.



2D-DOC

Transmission du volet administratif

Ce volet administratif est établi conformément au décret n° 2022-284 du 28 février 2022 en 4 exemplaires lorsqu'il est au format papier (imprimé depuis l'application de dématérialisation des certificats de décès) et 1 exemplaire original unique lorsque transmis de manière électronique.

En cas d'impression du volet administratif, les 4 exemplaires sont destinés : à la mairie du lieu de décès (1 exemplaire), à la régie, à l'entreprise ou à l'association, habilitée dans les conditions définies à l'article L.2223-23 du code général des collectivités territoriales, chargée de pourvoir aux funérailles (1 exemplaire), et en cas de transport du corps, à la mairie du lieu de dépôt du corps (1 exemplaire) et au gestionnaire de la chambre funéraire (1 exemplaire).

En cas de transmission électronique, le volet administratif est transmis automatiquement à la mairie du lieu de décès et mis à disposition de la régie, de l'entreprise ou à l'association en charge des funérailles ainsi qu'au gestionnaire de la chambre funéraire.

Le volet administratif imprimé ou transmis électroniquement depuis l'application de dématérialisation des certificats de décès comporte un «cachet électronique visible» qui, associé à l'authentification du médecin ayant validé le certificat de décès, remplace la signature manuscrite.

Les données du volet médical ont été automatiquement transmises à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale

Cette transmission a été effectuée le : 13/01/2025 à 10h 08mn

La mairie du lieu de décès n'a rien à transmettre à l'Agence Régionale de Santé.

Il est possible de vérifier le code de dépôt imprimé sur ce volet en accédant via Internet au site <http://www.certdc.inserm.fr/VerificationCodeDepot>



ALEXANDRE DOUTEAU
Thanatopraxie & Services

6 Grand rue 86700 COUHE
0663431858

Diplôme Universitaire de la faculté de médecine d'Angers – Diplôme National de Thanatopracteur

ATTESTATION

Je soussigné, BENOIST EMELIAINE Société : ADTS
Thanatopracteur diplômé,
Certifie avoir procédé à l'évacuation de :

– une prothèse

– **un stimulateur cardiaque**

(numéro : ELONA 8 DR-T) BIOTRONIK

– autre 68365703

Du corps de :

M, Mme, Mlle Guillou Gisèle

Décédé(e) le 13/01/2025 à EHPAD du Val du Brouant
17250 St Porchaire

Sur demande des pompes funèbres : S.F.C. St Yrieix

Pour valoir ce que de droit

Fait le 14/01/2025

Signature

Sarl ADTS Vienne – Siret : 82108714500016 – Habilitation : 201286230
Sarl ADTS Charente – Siret : 83118377700018 – Habilitation : 201786255



POUVOIR

Madame, Monsieur le Maire,

Je soussigné PF CENTRE FUNERAIRE CHARENTAIS
Demeurant à 16710 ST YRIEIX SUR CHARENTE
Lien avec le défunt : Mandataire

Ayant qualité pour Pourvoir aux funérailles de :

Mme GUILLOU GISELE née DAUM

Née le **Vendredi 24 Avril 1931 à PARIS 12**

Décédée **Lundi 13 Janvier 2025 à Domicile à 04:00**

Lieu de décès : EHPAD Le Moulin Du Val Du Bruant 17250 ST PORCHAIRE

Domiciliée à EHPAD Le Moulin Du Val Du Bruant 17250 ST PORCHAIRE

Donne par la présente, mandat à l'établissement CENTRE FUNERAIRE CHARENTAIS conformément aux articles 1984, 1985 et suivant du Code Civil, d'effectuer en mon nom toutes les démarches, formalités et prestations, notamment de signer tous documents nécessaires aux funérailles du défunt ci-dessus conformément à mes instructions. (Transports du défunt avant et après mise en bière, soins de conservation, police, culte, mairie, achat de concession de cimetière, taxes municipales, presse, crématorium, confrères)

Fait à SAINT YRIEIX SUR CHARENTE le Mardi 14 Janvier 2025

Signature, précédée de la mention « *Lu et approuvé* » :

RAPPEL DU CODE CIVIL

Art. 1984 : Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire.

Art. 1985 : Le mandat peut être donné par acte authentique ou par acte sous seing privé, même par lettre. Il peut aussi être donné verbalement, mais la preuve testimoniale n'en est reçue que conformément au titre des contrats ou des obligations conventionnelles en général. L'acceptation du mandat peut n'être que tacite et résulter de l'exécution qui lui a été donnée par le mandataire.

Art. 1986 : Le mandat est gratuit s'il n'y a convention contraire.

Art. 1987 : Il est ou spécial et pour une affaire ou certaines affaires seulement, ou général et pour toutes les affaires du mandant.

Art. 1988 : Le mandat conçu en termes généraux n'embrasse que les actes d'administration.

Art. 1989 : Le mandataire ne peut rien faire au-delà de ce qui est porté dans son mandat : le pouvoir de transiger ne renferme pas celui de compromettre.



DEMANDE DE TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

Je soussignée PF CENTRE FUNERAIRE CHARENTAIS

Demeurant à 16710 ST YRIEIX SUR CHARENTE

Lien avec le défunt : Mandataire

Sollicite l'autorisation de faire procéder, dans le cadre de la réglementation en vigueur, au transport avant mise en bière du corps de :

Mme GUILLOU GISELE née DAUM
Née le **Vendredi 24 Avril 1931 à PARIS 12**

Décédée **Lundi 13 Janvier 2025 à Domicile (EHPAD Le Moulin Du Val Du Bruant 17250 ST PORCHAIRE) à 04:00**

Domiciliée à EHPAD Le Moulin Du Val Du Bruant 17250 ST PORCHAIRE

Lieu de départ : **Domicile EHPAD Le Moulin Du Val Du Bruant 17250 ST PORCHAIRE le Lundi 13 Janvier 2025 à 15:00**

A destination de : **Maison Funéraire de Saint-Yrieix le Lundi 13 Janvier 2025 à 16:00** et charge les établissements CENTRE FUNERAIRE CHARENTAIS de SAINT YRIEIX SUR CHARENTE, titulaire de l'habilitation n°2004-16-273 de procéder au transport de corps avant mise en bière.

Signature: (Lu et approuvé)

DÉCLARATION PRÉALABLE AU TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

Articles R2213-7 à R2213-14 du CGCT

Madame, Monsieur le Maire,

Les établissements CENTRE FUNERAIRE CHARENTAIS, déclarent effectuer le transport de corps avant mise en bière de :
Mme GUILLOU GISELE

Le départ aura lieu le : **Lundi 13 Janvier 2025 à 15:00**

Lieu de départ :

Domicile

EHPAD Le Moulin Du Val Du Bruant

17250 ST PORCHAIRE

Lieu d'arrivée : commune de **Maison Funéraire de Saint-Yrieix**

Signature

Le transport avant mise en bière vers le domicile ou la résidence d'un membre de la famille est subordonné :

- À une demande écrite de la personne qui pourvoit aux funérailles et justifie de son état civil et de son domicile ;
- Au certificat de décès attestant qu'il n'y a pas de problème médico-légal et que le défunt n'est pas atteint de l'une des infections transmissibles dont la liste est fixée par l'article R 2213-2-1 du CGCT.
- À l'accord le cas échéant, du directeur de l'hôpital ou clinique ou établissement social ou médico-social public ou privé où a eu lieu le décès.



DÉCLARATION PRÉALABLE AU TRANSPORT DE CORPS APRÈS MISE EN BIÈRE

Madame, Monsieur le Maire,

L'établissement CENTRE FUNERAIRE CHARENTAIS, déclare effectuer le transport de corps après mise en bière de :

**Mme GUILLOU GISELE née DAUM
née le Vendredi 24 Avril 1931 à PARIS 12**

décédée Lundi 13 Janvier 2025 à ST PORCHAIRE à 04:00

Le départ aura lieu le Jeudi 16 Janvier 2025

Lieu : Maison Funéraire de Saint-Yrieix 17 Rte de Saint-Jean d'Angély 16710

Heure : 14:15

L'arrivée aura lieu le Jeudi 16 Janvier 2025 :

- Si inhumation : Cimetière d'AUSSAC VADALLE à 16:00**
- Si crémation : à**

Lieu de départ :

**Maison Funéraire
Saint-Yrieix
le Jeudi 16 Janvier 2025
à 14:15**

Lieu de cérémonie :

**Eglise SAINT
d'Aussac-Vadalle
le Jeudi 16 Janvier 2025 à
15:00**

Lieu d'arrivée :

Cimetière d'AUSSAC VADALLE

Présence de la famille à la fermeture :

- Oui
 Non

Signature :

SEJOUR TEMPORAIRE

Séjour temporaire à cette adresse :

**AUTORISATION DE FERMETURE
DE CERCUEIL**
(Au vu du certificat médical de décès)

Le Maire de SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

Vu le certificat médical établi par Do...Yann...BRABANT, Docteur en médecine, constatant le décès de :

Gisèle...DAH.....

veuf (ve)
Epoux (se) de Jacel...Bernard...Charles...GUILLOU.....

Né (e) le 24.10.41.1931..... à : Paris 12^e arrondissement

Décédé (e) à Saint-Porchaire (Charente-Atlantique).....

Le 13...janvier...2025..... à 04 heures 00 heures

Domicilié (e) à EHPAD le Moulin du Val du Bruant 17250 St Porchaire (Charente-Atlantique)

Fils ou fille de André...Robert...DAH..... et de

Raymonde...DELARUE.....

attestant que le décès ne pose pas de problème médico-légal ;

Vu l'article L. 2122-32 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 2223-42 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R. 2213-17 du code général des collectivités territoriales ;

AUTORISE LA FERMETURE DU CERCUEIL A PARTIR DE : 15...janvier...2025

Fait à Saint-Yrieix-sur-Charente

Le 15...janvier...2025

Le Maire
Jean-Jacques FOURNIÉ

